

**Le nombre de familles formées de couples en union libre augmente beaucoup plus rapidement que le nombre de familles formées de couples mariés**

Une **famille de recensement** est composée d'un couple marié (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul vivant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple peut être composé de personnes de sexe opposé ou de même sexe.

REMARQUE : Il est possible que les distributions ne totalisent pas 100 % à cause d'un arrondissement.

- La plupart des personnes vivent avec d'autres personnes, souvent comme membre d'une famille de recensement. En 2006, plus de huit personnes sur 10 au Nouveau-Brunswick (85,0 %) étaient membres d'une famille de recensement – soit comme conjoint, partenaire, parent ou enfant. Cinq pour cent de plus vivait avec d'autres le jour du Recensement, soit des personnes apparentées ou non, tandis que 10,0 % vivaient seules.
- Le Recensement de 2006 a dénombré 217 795 familles de recensement au Nouveau-Brunswick. Les familles formées de couples mariés constituaient le plus grand groupe (151 210 ou 69,4 %), suivies des familles monoparentales (35 585 ou 16,3 %) et de familles formées de couples en union libre (30 995 ou 14,2 %).
- Le Nouveau-Brunswick avait la deuxième proportion en importance de familles formées de couples en union libre parmi toutes les provinces après le Québec en 2006. La proportion (14,2 %) de ces familles représentait environ la moitié de la proportion au Québec (28,8 %) et était bien supérieure à celle de l'Ontario (10,3 %), la province ayant la plus faible proportion.
- De 2001 à 2006, le nombre de familles formées de couples en union libre s'est accru plus rapidement que les familles formées de couples mariés ou de familles monoparentales. Signe d'une plus grande acceptation sociale de cette structure familiale, le nombre de familles formées de couples en union libre dans la province a augmenté de 11,8 %, ce qui est considérablement plus élevé que la baisse de 1,0 % affichée par les familles formées de couples mariés ou l'augmentation de 2,8 % enregistrée pour les familles monoparentales.

